
MÉMOIRE

SUR LA CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA PRODUCTION PORCINE AU QUÉBEC

Le 21 mars 2003

Saint-Jean-sur-Richelieu

TABLE DES MATIÈRES

•	PRÉSENTATIONS	3
•	INTÉRÊT	4
•	SUGGESTIONS	5
•	COMMENTAIRES	6
•	RECOMMANDATIONS	7
•	ASPECT SOCIAL	10
•	COÛTS	12
•	CONCLUSION	14
•	ANNEXE 1	Impacts de l'agriculture intensive sur la qualité de l'eau des rivières au Québec	16
•	ANNEXE 2	Résolution de la ville de Huntingdon	
•	ANNEXE 3	Critères de qualité de l'eau - Scabrie	
•	ANNEXE 4	Brochure de la Fédération des producteurs de porcs du Québec	

PRÉSENTATIONS

- La Municipalité du canton de Elgin est située au sud-ouest de Montréal dans la Montérégie, dans la MRC le Haut-Saint-Laurent. Elgin côtoie les frontières américaines dont l'état de New York. Elgin est une presqu'île. Elle est longée par deux rivières, La Châteauguay et la Trout, sur une distance totale de plus de 28 kilomètres.
- Elgin est sillonnée par de multiples cours d'eau. Plusieurs secteurs de Elgin sont malheureusement inondés parfois même à quelques reprises chaque année.
- La petite municipalité de Elgin compte à elle seule cinq producteurs biologiques certifiés, soit des : céréalier, laitier, maraîchers et ovin. Elle est zonée entièrement agricole, malgré le terrain de golf qui s'y trouve.
- Je me présente, Noëlla Daoust, mairesse de Elgin depuis le 4 novembre 2001.

INTÉRÊT

Plusieurs porcheries industrielles avec intégrateur ont récemment été implantées dans d'autres régions du Québec. Nombre de ces installations sont considérées comme étant problématiques, voire même responsables de certains désastres environnementaux dans ces régions. À ce titre, la dégradation des rivières Yamaska, Richelieu, Chaudière et Etchemin est un exemple, illustrant la mauvaise gestion de l'implantation d'industries porcines à la campagne.

Afin d'éviter une dégradation similaire dans d'autres régions, notre intérêt se porte sur les problèmes entraînés par l'implantation précipitée et non contrôlée de producteurs porcins dans nos campagnes, en particulier à Elgin et ses environs.

SUGGESTIONS

Les impacts de l'industrie porcine industrialisée sur l'environnement avoisinant, que ce soit sur les eaux souterraines, les cours d'eau ou les rivières, n'ont pas été clairement quantifiés, ni transmis aux municipalités et concitoyens. De même, les méthodes de traitement, de mitigation et de gestion des sous-produits de la production sont inexistantes, ou mal définies pour les nouveaux producteurs. Nous demandons donc au BAPE de faire la recommandation au Ministère de l'environnement, de suspendre l'émission de permis ou certificats, tant que la portée des impacts de ces productions sur l'environnement avoisinant ne sera pas clairement définie, et que les méthodes de traitements et mitigation ne seront pas identifiées et renforcées. Il est de notre avis que pour une gestion saine de l'implantation des productions, une définition des impacts devrait inclure une méthode systématique de calcul, mise de l'avant par le Ministère, accompagnée de critères et normes à respecter pour minimiser les impacts à court et à long terme sur l'environnement, et le milieu socio-économique les entourant.

Dans cette ligne, nous suggérons au BAPE de recommander au Ministère de l'Agriculture d'encourager la production biologique du porc, ou du moins, de favoriser l'implantation à plus petite échelle, qui selon nous serait une production plus durable au Québec. Le MAPAQ, en association avec les autres Ministères (Environnement, Industries et Commerce, etc.) pourrait produire des programmes de subventions, de crédit de taxes ou des lois qui encourageraient ces productions plus durables.

COMMENTAIRES

Tant qu'au titre de la consultation, personnellement il me semble que c'est un titre que le MAPAQ ou l'UPA aurait choisi. Il est difficile de le saisir venant d'un Bureau sur l'Environnement. Il faudrait nous expliquer exactement que veut dire le BAPE par *développement durable de la production porcine au Québec*, quand on est supposé parler d'environnement? Il semble évident que selon une grande majorité des municipalités du Québec, le *développement de la production porcine industrialisée à la campagne*, n'est surtout pas compatible avec *l'environnement*.

Suite à ces audiences, quand serons-nous à même d'utiliser les solutions ? Allons-nous devoir attendre la décadence de notre environnement avant d'avoir des lois encore plus protectrices ? J'ose espérer que *développement durable* dans ce dossier veut dire qu'on va trouver toutes les solutions pour garantir la qualité de l'eau souterraine et de surface, qu'on va protéger la qualité de l'air, qu'on va sauvegarder les rivières, les cours d'eau, la faune, la flore, les sols, et protéger les fermes familiales, ainsi que la santé des citoyens et citoyennes.

RECOMMANDATIONS

Nous comprenons que le syndrome « Pas dans ma cour », est difficile à surmonter pour le Gouvernement. D'autre part, étant donné l'historique accompagnant les récentes implantations porcines, nous croyons qu'il est normal qu'un grand nombre de municipalités, de par leurs exceptionnelles particularités régionales et géographiques soient pour le moins réticentes à l'implantation des producteurs porcins industriels.

De plus, les municipalités se sentent impuissantes face à l'établissement de porcheries industrielles en série. Le Ministère doit accorder aux municipalités, le droit de discrétion sur l'implantation de porcheries dans leurs limites, afin d'éviter une surconcentration industrielle dans de petites municipalités. Il est de notre expérience que de telles surconcentrations entament la qualité de vie des citoyens et freinent, voire même empêchent le développement de petits et moyens producteurs agricoles existants, à cause du marchandage exercé sur le prix exorbitant des terres. Étant donné que le Ministère a le pouvoir dans ce dossier, il doit s'assurer de maintenir l'harmonie dans nos communautés rurales, malgré l'établissement de cette industrie si contestée.

Dans le cas de Elgin et sa région, les impacts néfastes sur les multiples cours d'eau qui traversent cette Municipalité, ainsi que les rivières qui inondent régulièrement le territoire, parfois même à quelques reprises durant l'année, causent la majeure partie de nos inquiétudes. Le Ministère doit prendre en considération ces particularités régionales.

Des porcheries, dont une maternité de 1200 truies, une pouponnière de 4800 porcelets, une finition de 3000 verrats, sont installées dans le bassin de la rivière Châteauguay, qui comprend la rivière Trout. Les impacts futurs de la production porcine et de l'épandage de lisier dans la région n'ont pas été investigués adéquatement, particulièrement au niveau de ces deux rivières (Annexe 1). La ville de Huntingdon (voisine d'Elgin), qui tire son eau potable en aval des rivières Châteauguay et Trout, a fait une estimation partielle des coûts reliés à une augmentation

de charge organique à la station d'épuration (500 000 \$). L'évaluation portait en partie sur les coûts de traitements additionnels (incluant nouveaux équipements, boues supplémentaires à disposer, etc.). Inutile de rappeler que de tels coûts se traduisent invariablement par une augmentation des taxes municipales pour ces citoyens. À ce titre, Elgin a déjà été informée par la ville de Huntingdon, sous forme de résolution (Annexe 2), qu'elle serait tenue responsable des coûts impliqués. Elgin, faute de meilleure information avant la venue des producteurs porcins, va se voir obligée d'augmenter les taxes de ses concitoyens pour couvrir les erreurs causées par une implantation trop rapide et incontrôlée de porcheries. Afin d'éviter cette situation et l'aliénation future des concitoyens et résidents des campagnes, nous proposons les méthodes suivantes lors de l'évaluation de l'établissement d'une porcherie industrielle dans les régions :

- Une étude d'impact sur les cours d'eau, incluant les effets additifs d'épandages en amont et en aval.
- À cause des caractéristiques de notre région, le Ministère doit considérer les particularités régionales, par exemple : le taux de phosphore naturel dans le sol et dans l'eau des rivières adjacentes. À Elgin par exemple, la SCABRIC (Société de conservation et d'aménagement du bassin de la rivière Châteauguay), organisme reconnu par le Gouvernement, voué à l'amélioration de la qualité des eaux et des sols du bassin de la rivière Châteauguay, et de la mise en valeur de la rivière, a déterminé que le taux de phosphore est déjà en surplus dans nos rivières (Annexe 3).
- Il est impératif de compléter des analyses de la qualité des sols destinés à l'épandage, ainsi que des eaux souterraines et cours d'eau de la région avant l'implantation des producteurs. Les analyses devraient être faites durant la saison sèche, pour ne pas que les échantillons soient dilués par les eaux pluviales. La décision de permettre l'épandage sur un site particulier devrait être directement reliée à la démonstration que le sol n'est pas déjà saturé en nutriments.
- Entre autre, le PAEF dans son évaluation des impacts, devrait inclure le volume et la concentration des eaux d'épandage utilisées, ainsi que la surface couverte, pour estimer la concentration résiduelle dans les cours d'eau et eaux souterraines.
- Avant l'implantation de la porcherie, le producteur devrait présenter un bilan qui démontre qu'il dispose d'un nombre suffisant de terres agricoles (par le biais d'ententes de

contrats avec les agriculteurs) pour épandre le lisier, sans que la qualité des sols et des cours d'eaux environnants ne soient touchés négativement, et ce tout en respectant les limites environnementales prescrites par le Ministère, basées sur le nombre de porcs et valeurs de production de lisier. À ce sujet, la Fédération des producteurs de porcs du Québec indique que 82 % des entreprises porcines en Montérégie ne cultivent pas assez de superficies pour épandre la totalité des fumiers produits. De ces entreprises, 38% sont des entreprises sans sol. La Fédération témoigne que cette situation démontre l'importance de gérer les fumiers (Annexe 4). Pourtant, on va autoriser la surproduction!

- Le MENVQ devrait être tenu responsable des impacts, des résultats, de tous les effets négatifs pour les certificats qu'il émet. Pourquoi est-ce toujours aux citoyens payeurs de taxes à défrayer le coût des recherches et à faire la preuve de pollution, ou même de risque de pollution ? N'ont-ils pas assez de subir toutes les conséquences de la pollution qu'elle soit diffuse ou pas ?
- Étant donné le peu de retombées économiques favorables dans la région l'accueillant, le producteur porcin devrait être tenu responsable des coûts reliés à l'étude d'impact avant son établissement, de même que des coûts reliés aux analyses (par un tiers) courantes nécessaires, pour assurer que la qualité de l'environnement n'est pas menacée.
- Enfin, le Ministère de l'environnement doit faire preuve de transparence et diffuser toutes les informations en rapport aux risques de contamination apparaissant dans les rivières, dès qu'ils sont connus. Il devrait informer la Régie régionale de la santé de toute étude ou information pertinente à la protection des citoyens. Il doit travailler de concert avec les autres Ministères.

ASPECT SOCIAL

Nous considérons que ces industries s'harmonisent très mal aux valeurs de notre communauté. Quel est l'objectif d'industrialiser les campagnes? On pourrait même voir un jour « une ferme par municipalité ». Quel serait le but de vider les campagnes des citoyens présents et futurs, qui rappelons-le, depuis toujours sont les membres actifs de la communauté, les consommateurs, les pompiers volontaires et aussi agriculteurs?

À longue échéance, nous considérons que ces industries porcines à la campagne ne sont pas durables, ceci ayant été démontré ailleurs dans le Québec où les terres sont en surplus de phosphore. Vous connaissez déjà le nombre de ces municipalités; nous ne voulons surtout pas faire partie du prochain décompte.

Il est reconnu que les porcheries industrielles se contentent de monoculture ou presque (blé d'Inde et soya). Les scientifiques canadiens rapportent que le blé d'Inde produit beaucoup plus de pollen que d'autres plantes. Ce pollen étant un contaminant allant de plante en plante, n'est certainement pas souhaitable par les producteurs biologiques certifiés de la Municipalité. Ces industries porcines freineraient certainement le développement de la culture biologique déjà instaurée chez nous.

L'accès à l'information concernant l'industrie porcine est impossible. Pourquoi n'avons-nous pas accès aux plans de développement de l'industrie porcine dans notre MRC? La municipalité devrait connaître les projets, devrait avoir accès aux sites sur demande, devrait connaître à l'avance quels sont les lieux d'épandage, et être mise au courant des changements dans les plans.

L'une des conséquences majeures fut certainement la **division socio émotive** entre concitoyens, concitoyennes d'opinion opposée. Pourtant ces gens avaient été de bons voisins, certains d'eux depuis des générations. C'est une plaie qui ne sera probablement jamais cicatrisée.

De plus, des citoyens de Elgin aussi depuis des générations sont complètement abattus à la crainte de perdre leur havre de paix, espérant y vivent leur retraite et profiter de l'environnement encore pur. Ce n'est sûrement pas les résultats escomptés par les politiques du Gouvernement!

Finalement, l'écho tourisme est en plein développement dans notre MRC. Serait-il justifiable de penser limiter le nombre de porcheries industrielles afin de promouvoir ce secteur d'activité ?

COÛTS

Le Gouvernement aurait dû informer à l'avance les Municipalités de ses intentions en rapport à ses projets d'industrialisation de la production du porc au Québec. Au contraire, il a même diminué leurs pouvoirs dans ce dossier. Ainsi, les municipalités agissent présentement en réaction à ces politiques qui ont un impact majeur dans leurs communautés. Notre municipalité a dépensé de grosses sommes afin d'obtenir des avis juridiques et des informations légales, etc. Elle doit aussi se prévaloir de règlements divers pour se protéger. Elle réalise cependant qu'elle a peu de pouvoirs ou de juridiction. Pour une petite municipalité comme Elgin, ces dépenses faramineuses ont des conséquences sur l'administration générale du budget. La Municipalité est responsable de protéger ses résidents, leur santé et leur environnement incluant l'eau, elle n'a donc aucun autre choix d'investir des sommes précieuses à ce sujet.

La Municipalité a été entraînée dans une bataille juridique dans le seul but de protéger ses citoyens, leur santé et l'environnement; ce qui a coûté plus de quarante milles dollars depuis près de deux ans, et ce n'est pas terminé. Le Gouvernement ne peut nier la justification du geste de la Municipalité, puisqu'il a lui-même déclaré un moratoire en attendant plus d'informations sur les risques associés à ces industries.

Parce que le Gouvernement a manqué de prévoyance dans ce dossier, la Municipalité doit déboursier des sommes indues pour des prélèvements et des échantillonnages d'eau provenant des rivières avoisinantes, et ce afin d'évaluer l'évolution des risques pour les puits privés et protéger ses citoyens. C'est notre opinion que ce devrait être le Gouvernement ou même le producteur qui devrait assumer ces coûts, résultant de la venue de ces entreprises.

N'est-ce pas eux qui devraient prouver aux citoyens et citoyennes, en grande majorité contrent l'établissement de ces industries, que leurs porcheries industrielles ne viendront pas affecter la qualité de leur eau souterraine et de surface, ni la qualité de l'air que leurs animaux et qu'eux

respirent, leur santé mentale et physique, les rivières, les cours d'eau, la faune, la flore, les sols, qui font tous partie de leur environnement immédiat, et pour terminer que ça ne viendra pas affecter les fermes familiales et les fermes biologiques déjà en place à Elgin? N'est-ce pas à eux à faire la preuve ?

Nous considérons que les intégrateurs ne devraient plus être subventionnés par le Gouvernement. Un maximum de stabilisation devrait être établi, de façon à ce qu'il y ait plus d'argent pour les petits et moyens producteurs agricoles. N'oublions pas que ces derniers sont les fondateurs et souteneurs de nos communautés rurales, ils peuvent mieux utiliser ces subventions.

Quel est le coût de la dépollution ? Un accident environnemental chez ces industries, a habituellement beaucoup plus d'impact ou d'ampleur qu'un accident environnemental sur une ferme familiale. Qui paiera la note ?

Étant donné que des analyses régulières des cours d'eaux sont nécessaires pour assurer que les épandages de lisiers ne perturbent pas l'équilibre de la faune et la flore environnante et que ces analyses ne seraient pas requises sans la venue des producteurs porcins, la charge de la prise des échantillons (par un tiers), et des analyses (par un laboratoire indépendant) devrait être à la charge du producteur en question.

CONCLUSION

En conclusion, il est évident que nous aurions pu vous entretenir durant des heures. Nous pourrions parler de bien d'autres sujets qui sèment la crainte chez les citoyens, tels que : le nombre quasi incalculable de gallons d'eau potable utilisés par la porcherie industrialisée, les cheptels illégaux c.à.d. des troupeaux qui dépassent le nombre autorisé par leur certificat d'autorisation (ex. : région Chaudière-Appalaches), l'impossibilité d'encadrer toutes ces industries. Nous pourrions aussi parler de nuisance, de pollution des sources d'approvisionnement en eau potable, de santé publique incluant le stress des citoyens voisins de ces industries à la campagne, de la réduction de la qualité de vie, diminution des valeurs immobilières, risques de réclamations de la part des résidents de la municipalité, de frais juridiques et d'études techniques, de déversements accidentels et possiblement des coûts de remédiation (nettoyage après pollution), tous des impacts financiers potentiellement très importants. Nous pourrions aussi parler de l'élimination graduelle des petites fermes, de maladies transmises aux cheptels voisins, des forêts rasées, de l'anéantissement de l'écosystème et de la non conservation du patrimoine. On pourrait ajouter l'accroissement de circulation de camions, de routes défoncées, sans parler des investissements en infrastructures municipales supplémentaires que doivent absorber les autres propriétaires.

Nous espérons que nos commentaires et nos recommandations seront pris en considération. Les intégrateurs de l'industrie porcine attendent le jour de la fin du moratoire pour continuer à développer d'autres complexes porcins un peu partout au Québec, sans pour autant être gênés par des règlements presque insignifiants. La Municipalité qui est le Gouvernement au niveau des citoyens est sérieusement concernée par les politiques gouvernementales. Elle n'a aucun pouvoir important dans ce dossier, et ne semble pas pouvoir se protéger avant qu'il soit trop tard. Pourtant c'est elle qui paiera la note advenant une erreur.

Pendant ce temps, des Municipalités et des MRC ignorent la vérité sur tous les risques impliqués et les coûts reliés à ces productions massives de porcs à la campagne.

C'est connu, que la nappe phréatique qui contient cette eau si précieuse, ne pourra pas absorber tous ces déchets qu'on lui infiltre.

Ceci est un cri du cœur au Gouvernement afin qu'il représente les citoyens et non seulement les intérêts pécuniaires.

Entendez nos doléances et agissez avec sagesse.

Merci

Noëlla Daoust, Mairesse
Municipalité du canton de Elgin